

MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011 N° 25

L'an deux mil onze le 27 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme COURTIAL – M. WALLE – Mme BICHBICH – Mme FAVRE –
M. GRESSIER – M. COLAS Philippe – M. COLAS Michel –
M. CARRE – Mme MERCHIE – Mme PRAGNON

Pouvoirs : Mme BULTEL à Mme FAVRE
M. BOUBEKEUR à M. WALLE
M. FISCHER à Mme COURTIAL

Secrétaire de séance : Mme FAVRE

Après lecture du compte rendu n° 24 du 11 Avril par M. WALLE, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion

Madame le Maire présente le compte de gestion 2010 établi par le Receveur Municipal. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2010

Monsieur GRESSIER, de la commission des finances, prend la présidence de la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2010 et donne le constat des dépenses et des recettes réalisé au 31 Décembre 2010 qui fait ressortir à la clôture de l'exercice :

- un excédent de 483.014,52 € pour la section de fonctionnement
- un déficit de 186.082,58 € pour la section d'investissement

Soit un résultat global excédentaire de 296.931,93 €

Mme le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble de la comptabilité à l'unanimité des membres présents.

Vote des 3 taxes

Monsieur GRESSIER donne connaissance de l'étude faite par la commission des finances. Après étude et discussions en ce qui concerne le maintien des taux ou une légère augmentation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux de référence communaux de 2010, soit :

taxe d'habitation	11,16%
taxe foncière (bâti)	16,54%
taxe foncière (non bâti)	58,53%

En ce qui concerne la CFE (cotisation foncière des entreprises) le taux est de 16,16%.

Budget unique 2011

Rappel : le budget est une prévision et non un constat.

Monsieur GRESSIER présente le projet tel qu'il a été préparé par la commission des finances. Les grandes lignes de la section d'investissement sont les suivantes : achat matériel informatique – acquisition d'un véhicule pour le service voirie – aménagement d'un espace multisports – requalification des rues de Tancrou et de la Gillette.

Le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

- 954.309,93 € pour la section de fonctionnement
- 681.745, 63 € pour la section d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

M. GRESSIER demande qu'il soit vu avec le Crédit Agricole la possibilité de renégocier les emprunts du SIRPI à un taux moindre. Mme le Maire prendra rendez vous avec le C.A.

En ce qui concerne le parc naturel régional de la Brie et des deux Morins la phase O est terminée. Pour la phase : étude de faisabilité, rendez-vous en Mairie de Congis le 11 Mai avec présentation du projet. La Commune devra faire connaître si elle accepte d'entrer dans le syndicat mixte du Parc.

La séance est levée à 21 heures 20.